Département de la Drôme

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

Commune de

La Motte-Fanjas

CC approuvée

Servitudes d'Utilité Publique

Date d'approbation CC : 23/01/2008

Direction Départementale des Territoires de la Drôme

Service Aménagement du Territoire et Risques

Pôle Connaissance et Projet du Territoire

Plan edité le
28/06/2010

Echelle
(Echelle graphique sur le plan)

Servitudes d'utilité publique

- EL3 : Servitudes de halage et de marchepied
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

Limites administratives et naturelles

- Limites communales
- Limites des sections cadastrales
- Cours d'eau, plan d'eau

0 0,25 0,5
Kilomètres